



Article 1) Champ d'application Les présentes conditions s'appliquent pour toutes prestations de service effectuées par , en boutique, au numéro trente-trois (33) rue Denfert Rochereau, 31000 Toulouse. Elles, régissent les rapports entre Xiizeos et le Client, et sont considérées comme lues et acceptées du simple fait de la demande d'intervention du Client. Elles prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogation préalable, expresse et écrite, acceptée par Xiizeos. Ces conditions sont complétées par les Conditions

<http://cgv.xiizeos.com/> que le Client s'engage à avoir lues ainsi que toutes les autres Conditions de Vente afférentes à sa qualité et aux activités sollicitées.

Article 2) Intervention a) Demande d'intervention

Xiizeos interviendra sur rendez-vous passé par téléphone ou fax, ou par courrier électronique. L'intervention aura lieu sur place, au domicile du Client que celui-ci aura pris soin de donner à Xiizeos lors de la prise de rendez-vous, aux dates et horaires convenues par le Client et Xiizeos. Pour des raisons techniques, l'équipement du Client pourra éventuellement être rapporté en atelier. L'acceptation de ce rendez-vous sera considéré comme une demande ferme et définitive du Client. Au cas où Xiizeos n'aurait pas les moyens humains ou techniques pour proposer une date de rendez-vous, aucune indemnité ne pourrait être réclamée par le Client. Xiizeos, implanté à Toulouse, n'interviendra que dans une zone d'action représentée par la ville de Toulouse, 31 (France). **b) Estimation préalable**

Pour toute intervention une estimation sera établie. En cas de devis, celui-ci précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. Ce devis précisera également la durée de

Le Client peut annuler une intervention par téléphone au, au moins 2 heures avant l'horaire prévu. Si l'intervention n'était pas annulée dans ce délai, le tarif minimum serait facturé, sans que le Client ne puisse s'y opposer.

d) Conditions d'intervention La demande du Client se doit d'être conforme à la législation en vigueur. L'équipement et son environnement doivent être aux normes en vigueur le jour de l'intervention.

Le Client doit notamment posséder les droits et licences d'utilisation des logiciels installés ou à installer sur son ordinateur, ce qu'il garantit à Xiizeos. Le Client doit pouvoir fournir les CD d'origine et la documentation. Les conditions de travail ne pourront en aucun cas ni à aucun moment mettre en danger l'intervenant, ni le mettre hors la loi. L'intervention cesserait dans l'hypothèse où le prestataire découvrirait que ces conditions n'ont pas été respectées, l'intervention jusque là effectuée resterait facturable et la Société ne pourra être tenue responsable d'aucune conséquence ou dommage résultant de ce non respect. Xiizeos sera dispensé d'intervention en cas de Force Majeur, tel que défini dans les Conditions Générales de Vente, la

e) Conditions de l'intervention La demande du Client se doit d'être conforme à la législation en vigueur. L'équipement et son environnement doivent être aux normes en vigueur le jour de l'intervention. Le Client doit notamment posséder les droits et licences d'utilisation des logiciels installés ou à installer sur son ordinateur, ce qu'il garantit à Xiizeos. Le Client doit pouvoir fournir les CD d'origine et la documentation. Les conditions de travail ne pourront en aucun cas ni à aucun moment mettre en danger l'intervenant, ni le mettre hors la loi. L'intervention cesserait dans l'hypothèse où le prestataire découvrirait que ces conditions n'ont pas été respectées, l'intervention jusque là effectuée resterait facturable et la Société ne pourra être tenue responsable d'aucune conséquence ou dommage résultant de ce non respect. Xiizeos sera dispensé d'intervention en cas de Force Majeur, tel que défini dans les Conditions Générales de Vente, le déchargeant ainsi de ses obligations. **f) Limites de l'intervention** Xiizeos se réserve le droit de refuser ou cesser l'exécution de toute prestation convenue si l'installation ou l'utilisation des équipements du Client est non conforme aux préconisations du constructeur ou de l'éditeur, si le technicien de Xiizeos juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui ou si la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur. L'attention du Client est attirée sur le fait que l'utilisation de logiciels ou contenus illicites ou obtenus de manière illégale sont de nature à

Article 3) Prix - Modalités de paiement -

Facturation a) Prix Le prix de l'intervention sera celui de l'estimation communiquée au Client par Xiizeos. Il ne sera modifié qu'en cas d'intervention supplémentaire nécessaire à la bonne exécution de la Prestation et en accord avec le Client. **b) Modalités**

de paiement Le règlement des prestations est à régler par le Client dès la fin de l'intervention, soit en espèces, soit par chèque postal ou bancaire à l'ordre de « Xiizeos », « Société des Associés Toulousains » ou « SAT » soit par carte bancaire, en boutique, Xiizeos conservant le Matériel jusqu'au complet paiement de la Prestation. Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, pour tout paiement postérieur à la date figurant sur la facture ou tout défaut de paiement pourra entraîner une pénalité correspondante à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues. Xiizeos pourra donc exiger des frais bancaires d'impayés, des frais de recouvrement et des intérêts calculés par application au nombre de jours de retard d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêts légal, réduit prorata temporis, tout mois commencé étant dû. Le défaut de paiement d'une échéance rend immédiatement exigible les autres créances échues ou à échoir. Pour tout dossier transmis au contentieux pour recouvrement, les sommes dues, y compris les frais et intérêts de retard, seront majorées automatiquement de 15% que

c) Facturation

Le vendeur émettra lui même une facture, ou en son nom et pour son compte, pour les prestations de services effectuées pour un Client dans la boutique de Xiizeos. Cette facture sera émise dès la réalisation de la prestation de service, Xiizeos en conservant systématiquement un double. Son montant sera exprimé en euros. La facture mentionnera la date de la vente, la quantité, la dénomination précise et le prix unitaire hors TVA des produits vendus, ainsi que toute réduction de prix acquise à la date de vente directement liés à ces opération, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture. Un parking de un (1) euro par jour sera facturé au Client si son Matériel reste plus de sept (7) jours dans les Locaux de Xiizeos.

Article 4) Obligations du Client Pour le bon déroulement de l'intervention le Client s'engage à fournir à l'intervenant de Xiizeos l'ensemble des manuels techniques de ses équipements, ainsi que les différents supports informatiques ou licences des logiciels en sa possession, les différents codes d'identification et mots de passe que Xiizeos s'engage à tenir confidentiels. Afin d'assurer une exécution rapide et sûre de la prestation, le Client s'engage à garantir un accès aisé aux équipement concernés par l'intervention. Le Client devra prendre toutes les précautions d'usage avant toute intervention du représentant de Xiizeos pour sauvegarder ses données personnelles. Le cas échéant, Xiizeos propose de sauvegarder ces

Article 5) Garanties et responsabilité

Xiizeos n'est soumis qu'à une obligation de moyen dans le cadre de prestations de services, et non une obligation de résultat. Xiizeos ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de dommages directs ou indirects quels qu'ils soient, en ce compris perte de bénéfices, de manque à gagner, de données, ou de frais engagés par le Client. Xiizeos s'engage, pour la bonne exécution de ses Prestations, à fournir tous les moyens humains et/ou techniques en sa possession. Toutefois Xiizeos s'engage à ne facturer que le tarif minimum (prix du déplacement) si le technicien n'arrive pas à offrir une solution à la problématique du Client. Le refus d'une solution par le Client ne permet pas de faire jouer cet engagement. Le Client reconnaît et accepte sans réserve que l'intervention du technicien de Xiizeos peut annuler la garantie proposée par le constructeur. L'intervention demandée ne pourra donc être reprochée à Xiizeos, ni engager un quelconque dédommagement de sa part. En cas de dommage démontré par le Client, la responsabilité de Xiizeos ne pourra excéder le montant de l'intervention facturée au Client. Xiizeos ne pourra être tenu responsable de l'altération ou la perte de données personnelles du Client, celui-ci s'étant engagé par le présent Contrat à en faire une sauvegarde préalable. L'équipement du Client est garanti par le constructeur. Xiizeos ne pourra être tenu responsable du dysfonctionnement de l'équipement. Le Client fera son affaire personnelle de tout recours en vue de faire jouer si nécessaire, cette garantie constructeur. La Prestation de services de

Xiizeos, quant à elle, n'est pas garantie. Une des parties pourra néanmoins décider de différer, voire annuler, après notification, l'exécution de ses obligations s'il lui apparaît que l'autre partie ne sera pas en mesure d'exécuter les siennes en raison de son insolvabilité ou autre insuffisance grave dans sa capacité d'exécution ou du fait de la façon dont elle a commencé à exécuter ses obligations. La partie souhaitant ainsi différer son exécution devra toute fois la reprendre dès que l'autre partie lui aura donnée des garanties de bonne exécution. **Article 6)**

Les prestations de services ou fournitures de biens demandées à distance (téléphone, correspondance, internet...) donnent droit au Client à un délai de rétractation. Le Client devra faire parvenir sa demande de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de Xiizeos. Le Client disposera d'un délai de sept (7) jours à compter de la date de livraison du produits ou d'acceptation de la Prestation, plus trois (3) jours pour restituer le bien. La facture devra être jointe. Les biens devront être ainsi restitués dans ce délai, non endommagés, avec l'emballage et les accessoires d'origine. Ce droit de rétractation est exclu dans le cas où il s'agirait d'une prestation de service conclue à distance et dont l'exécution a commencé avant la fin des 7 jours avec l'accord du consommateur; ou si l'acheteur est un professionnel

Article 7) Livraison En cas de livraison de biens, celle-ci est effectuée soit par la remise directe du produit au domicile de l'acquéreur au moment de l'intervention, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et s'entendent à partir de la date de réception de la commande écrite. Ils sont respectés au mieux. Les délais indiqués sont en outre de plein droit suspendus pour tout événement indépendant du contrôle de Xiizeos et ayant pour conséquence de retarder la livraison de façon globale ou partielle. Il incombera à l'acheteur de payer tous frais de port et frais de contre-remboursement pour un refus de marchandise non justifié. Il appartient à l'acquéreur de prendre les dispositions auprès d'un transporteur pour se faire délivrer le bien au lieu qu'il désire. Xiizeos ne sera alors en aucun cas responsable des dégradations

pouvant être subies lors du transport, le transfert des risques s'effectuant par la remise du produit au transporteur. **Article 8) Réserve de propriété**

Les marchandises livrées ou logiciels et matériels fournis demeurent propriété de Xiizeos jusqu'au paiement intégral du prix en principal et en accessoire. Le défaut de paiement d'une quelconque des échéances, autorisera le Vendeur à revendiquer immédiatement les marchandises vendues et leur restitution aux frais du client. Ce dernier pourra s'opposer à la restitution par paiement comptant du solde dû effectué par virement ou